

LA DÉCLARATION DE CRÉANCE EN CAS DE FAILLITE DE L'EMPLOYEUR

En cas de faillite de l'employeur, le contrat de travail du salarié est résilié avec effet immédiat.

Pour compenser cette brusque rupture, le salarié a droit à diverses indemnités. Ces dernières ne sont cependant pas automatiquement payées. Pour pouvoir en bénéficier, le salarié doit déposer une déclaration de créance auprès du Tribunal de commerce qui a prononcé le jugement déclaratif de faillite.

Montants dus au salarié

Les sommes allouées au salarié en cas de faillite de son employeur sont les suivantes :

- le salaire du mois de survenance de la faillite ;
- le salaire du mois subséquent ;
- une indemnité correspondant à 50% du préavis auquel le salarié aurait pu prétendre en cas de licenciement.

Ces sommes sont plafonnées en ce sens que l'addition de ces trois montants ne peut pas dépasser le montant des rémunérations et indemnités qui auraient été accordées au salarié en cas de licenciement avec préavis.

Outre les montants énumérés ci-avant, le salarié peut indiquer dans la déclaration de créance d'autres sommes que son employeur est resté en défaut de lui payer (p.ex. arriérés de salaires, indemnités pour heures supplémentaires prestées, indemnités pour jours de congés non pris).

Forme de la déclaration de créance

La déclaration de créance doit être établie par écrit, de préférence en double exemplaire.

Elle doit être déposée au Tribunal de commerce qui a prononcé la faillite (Luxembourg ou Diekirch).

Contenu de la déclaration de créance

La déclaration de créance doit avoir un contenu bien particulier pour être valable.

Ainsi, elle doit indiquer :

- les noms et prénoms du salarié ;
- sa profession et son domicile ;
- le montant et la cause des sommes réclamées ;
- le cas échéant, les privilèges qui sont attachés aux montants déclarés.

En outre, la déclaration doit contenir une mention spéciale ("*J'affirme que la présente créance est sincère et véritable*") et porter la signature du salarié.



Déclaration de créance en cas de faillite de l'employeur

Le/la soussigné(e) _____ (a)
 déclare par la présente être créancier/ière de _____
 _____ (b), déclaré(e) en état de faillite par le jugement du tribunal de commerce
 de Luxembourg/Diekirch (c) en date du _____ de la somme de
 _____ €.

Cette somme se décompose comme suit (d) :

1. arriérés de salaires (s'il y en a) : _____ €
2. salaire du mois de survenance de la faillite : _____ €
3. salaire du mois suivant celui de la faillite : _____ €
4. indemnité correspondant à 50% du délai de préavis : _____ €
5. indemnité pour jours de congés non pris : _____ €

TOTAL : _____ €

Ledit montant constituant une créance superpriviligée au sens de l'article 2101(2) du Code civil.

Le/la soussigné(e) _____ déclare que la présente créance est sincère et véritable.

Etablie à _____, le _____.

 [signature]

(a) Indiquer les nom et prénoms.

(b) Indiquer les coordonnées de l'employeur.

(c) La mention inutile est à biffer.

(d) Indiquer uniquement ce qui convient. D'autres montants peuvent encore être ajoutés à cette liste. (p.ex. indemnité pour heures supplémentaires prestées)

